



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris comme suite à la lettre indigne ([S/2020/807](#)) que le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Président du Conseil de sécurité, le 17 août 2020.

Cette lettre du Chargé d'affaires par intérim et celle du Représentant permanent de la Turquie qui l'avait précédée ([S/2020/637](#)) doivent être comprises pour ce qu'elles sont, à savoir des tentatives pernicieuses et flagrantes de la Turquie de détourner l'attention des actes graves et dangereux auxquels elle se livre elle-même dans la région, en propageant des mensonges sur les États qui s'opposent à ses méfaits.

Les Émirats arabes unis rejettent une nouvelle fois sans équivoque les accusations infondées et les assertions trompeuses de la Turquie. Nul ne peut contester les efforts que font les Émirats arabes unis pour promouvoir la paix et la sécurité ni leur attachement indéfectible au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité. Les Émirats arabes unis réfutent également les allégations diffamatoires de la Turquie visant les membres de leur gouvernement, qui n'ont cessé, dans l'exercice de leurs fonctions comme à titre personnel, de démontrer leur engagement en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion et du respect des droits humains.

Prenant le contrepied des efforts des Émirats arabes unis et de leur volonté de promouvoir la paix et la tolérance, le régime turc ne cherche qu'à semer la division et le désordre, en particulier dans le monde arabe. La Turquie poursuit une politique étrangère agressive et impérialiste, qu'elle justifie par une interprétation dévoyée et extrémiste de l'Islam. Elle ne fait aucun cas du multilatéralisme et viole ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité. L'offensive militaire turque en Syrie constitue une violation manifeste du droit international et de la souveraineté d'un État arabe. Dans des rapports récents du Secrétaire général ([S/2020/774](#)) et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) ([S/2020/717](#)), la Turquie a été désignée comme un pays de destination et de transit pour les combattants cherchant à rejoindre des groupes armés affiliés à Daech en Afghanistan et en Asie centrale. De plus, elle a exploité de façon répréhensible la menace de flux migratoires incontrôlés pour servir ses ambitions stratégiques mégalomaniaques, exacerbant ainsi les crises humanitaires et les souffrances des personnes réfugiées dans la région.



Par son comportement, la Turquie fait systématiquement obstacle à la paix, à la stabilité et à la tolérance dans la région et se positionne comme l'alliée et la complice des groupes terroristes et extrémistes. Dès lors, au lieu de chercher à dénigrer d'autres États par de fausses accusations et des assertions trompeuses, elle devrait plutôt s'attacher à rectifier sa propre conduite illicite et déstabilisatrice dans la région et s'engager en faveur de la paix, du multilatéralisme et de la tolérance.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Ameirah **Alhefeiti**
